



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

équipements

Question écrite n° 80051

Texte de la question

M. François Cornut-Gentille attire l'attention de M. le ministre de la défense sur le système Felin. Destinés à équiper l'infanterie d'éléments de protection et de communication de haute technologie, les premiers exemplaires de Felin ont été livrés à l'armée de terre en mai 2010. Un premier régiment en sera intégralement doté à l'automne. Ce système français a de nombreux équivalents à l'étranger, plus ou moins sophistiqués et plus ou moins avancés dans leur développement. Cette multiplication des programmes pose la question de leur interopérabilité sur les théâtres d'opération. Aussi, il lui demande de préciser les mesures prises par la direction générale pour l'armement et l'industriel auprès des forces armées étrangères pour garantir l'interopérabilité du système français Felin.

Texte de la réponse

Les besoins d'interopérabilité intersystèmes français et alliés sont définis dans les doctrines d'emploi des forces. L'interopérabilité interalliée fait l'objet de travaux de recherche, auxquels participent la France, l'Allemagne, le Royaume-Uni, l'Italie et les États-Unis. Cette interopérabilité est aujourd'hui envisagée au niveau des brigades et des régiments. Pour les systèmes des niveaux inférieurs (compagnie, section...), les éléments échangés seront remontés systématiquement au niveau de la brigade. Le système FELIN (fantassin à équipements et liaisons intégrés) étant destiné à équiper les unités du combat débarqué de niveaux section et inférieur, il n'est donc pas envisagé de le rendre directement interopérable avec des systèmes homologues de forces armées étrangères, notamment du fait de la barrière linguistique. En revanche, l'interopérabilité sera assurée par l'intermédiaire des systèmes d'informations terminaux, avec lesquels le système FELIN est déjà interopérable.

Données clés

Auteur : [M. François Cornut-Gentille](#)

Circonscription : Haute-Marne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 80051

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : Défense

Ministère attributaire : Défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 juin 2010, page 6220

Réponse publiée le : 19 octobre 2010, page 11407